



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

pêche

Question écrite n° 16362

Texte de la question

M. Henri Jibrayel attire l'attention de Mme la ministre de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique sur la décentralisation des fonds européens. Le nouvel acte de décentralisation voulu par le Président de la République prévoit de transférer la gestion des fonds européens aux régions. L'Association des régions de France (ARF) a lancé un appel pour que le fonds européen des affaires maritimes (FEAMP) fasse partie de la réforme. Selon les textes, la régionalisation de la gestion du FEAMP reste à la discrétion des États. Gérer le fonds au plus près des besoins et des spécificités de chaque région constitue l'argument principal mis en avant par les promoteurs de cette réforme. Il lui demande si le FEAMP fera partie du périmètre de décentralisation des fonds européens.

Données clés

Auteur : [M. Henri Jibrayel](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (7^e circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16362

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : Réforme de l'État, décentralisation et fonction publique

Ministère attributaire : Cohésion des territoires

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [29 janvier 2013](#), page 979

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)